

CONFERENCE DES REGIONS

DECLARATION FINALE

DE LA CONFERENCE DES REGIONS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

ET DES PAYS CANDIDATS, ESPAGNE ET PORTUGAL

La "Conférence des régions de la Communauté européenne et des pays candidats, Espagne et Portugal" réunie à Strasbourg du 25 au 27 janvier 1984,

SE FELICITE de l'initiative prise par le Parlement européen, sur proposition de la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire ;

CONSTATE avec satisfaction que nombreux ont été les représentants dûment élus -selon les différents systèmes constitutionnels nationaux- des institutions régionales et d'autres collectivités territoriales autonomes des pays membres de la Communauté, de l'Espagne et du Portugal, candidats à l'adhésion, qui ont répondu à l'invitation du Parlement européen, s'unissant ainsi aux parlementaires européens et aux représentants des autres institutions de la Communauté ;

NOTE que les travaux ont permis d'approfondir des thèmes d'une importance capitale pour l'avenir de l'intégration politique et économique européenne, pour son caractère démocratique et pour sa capacité à donner une réponse efficace à la crise actuelle et à la persistance d'un taux de chômage grave et de déséquilibres régionaux importants, ainsi que pour la poursuite de l'indispensable dialogue entre les institutions européennes et les collectivités territoriales autonomes ;

La Conférence, sur la base des rapports présentés et du débat qui s'est déroulé en séance plénière et dans les quatre groupes de travail,

ESTIME que :

- 1) Le renforcement des autonomies territoriales et le début de régionalisation déjà réalisé dans certains pays, d'une part, et de la construction d'une Europe unie fondée sur des institutions dotées de compétences spécifiques et de pouvoirs réels, d'autre part, constituent deux aspects complémentaires et convergents d'un processus complexe, au niveau politique et juridique,

27 janvier 1984

PE 88.600/Fin.